

Conseil Municipal de Largentière 16 Avril 2021

Début inaudible.

Milène Villard : on s'excuse mais on n'a pas eu le compte-rendu de la dernière fois, il n'est pas sur le site de la mairie...

Sylvain Copié, secrétaire de Mairie : du 30 ? Ah, je vais vous le faire passer alors.

Milène Villard : oui. Donc, on ne peut pas signer le document. Et de ce fait je n'ai pas pu non plus faire le PV. Mais comme il ne sert à rien...

Claudine Fournet : Il est pas sur le site non plus de la mairie...

Habituellement ça fonctionne...Donc certains ne l'ont pas lu. Bon On s'en excuse, si c'est le cas...

Sylvain Copié : Il y sera ce soir

Claudine Fournet : Même lundi matin, c'est pas grave !

Jean-Roger Durand : Oui c'est sympa ! Pour Sylvain ce sera plus...

(Inaudible)

TAXES

Jean-Roger Durand : Est ce que vous y voyez ? C'est bon ?

Sylvain Copié : Les explications reçues par les impôts pour donner les imputations des comptes des montants que l'on va voter. Les chiffres que vous voyez c'est les articles ce n'est pas les montants.

Jean-Roger Durand : En début de séance, vous vous rappelez que on a fait le point l'autre jour ... Depuis 2001, (certains d'entre nous siègent depuis 2001) la fiscalité donc, a été bougée dans les premières années, en 2001 et 2003 notamment, parce qu' il a fallu équilibrer le fonctionnement. Vous savez qu'à l'époque la commune connaissait des difficultés financières et j'ai pas eu, y a pas eu d'autres solutions que d'augmenter les impôts et ça été fait de façon assez forte cette année là puisqu'il fallait juste équilibrer le budget de fonctionnement.

Par la suite on n'a plus bougé quasiment la fiscalité. On a rebougé en 2011, 3% en 2011 et depuis 2011 on n'a plus touché à la fiscalité. Ce qui revient à dire que, à part les 2 années donc, l'exercice 2003 et l'exercice 2011, on peut dire que n'ayant pas intégré l'inflation dans le taux d'imposition, on a baissé la fiscalité entre 1,5 et 2% par an depuis toutes ces années.... Donc si on faisait la balance entre les deux augmentations et la stabilité fiscale qu'on a maintenu, on s'aperçoit qu'on a baissé les impôts de façon significative. Si je prends une base de 1,5% sur les 10 dernières années, on est déjà à 15% de baisse de la fiscalité locale.

Deuxième point en ce qui concerne la fiscalité locale : elle est de moins en moins, pour les communes, importante, dans le sens où vous savez qu'il y a eu depuis ces dernières années la réforme de la taxe professionnelle, on peut dire que maintenant elle a quasiment, pas disparue

mais elle a été modifiée sensiblement... C'est la contribution foncière des entreprises, la CFE et la CFE est attribuée à la communauté de commune depuis 2019. Donc on n'a plus maintenant d'impôt économique. On perd maintenant la taxe d'habitation qui est compensée par les services de l'État, ce qui veut dire qu'il nous reste deux taxes sur lesquelles on peut jouer, c'est le foncier non bâti et le foncier bâti. Donc on est de plus en plus dépendant des dotations de l'État qui vient compenser la modification des budgets.

Juste à titre d'info, pour bien que vous gardiez ça en tête : à l'époque on votait des taux sur l'économie, on votait les taux sur le foncier, sur le non bâti, on avait quand même un schéma fiscal assez lourd, là maintenant on dépend essentiellement des dotations. Est-ce que c'est bien ou pas bien, j'en sais rien, je suis incapable de vous fournir une autre analyse que celle-là. Ce que je vois, c'est les conséquences, c'est à dire que on est de plus en plus dépendant des dotations de compensation de l'État. Pour les années à venir, est-ce que ce sera positif, est-ce que l'État va maintenir son niveau de compensation ? ce n'est pas toujours vrai. Donc on espère que...on peut avoir des lendemains un peu difficiles. Beaucoup de collectivités répercutent maintenant l'absence de compensation de l'Etat sur la taxe foncière. Ce n'est pas la politique qu'on a choisie, parce qu'on s'aperçoit que quand on monte de 1, 2 ou 3 %, je vous proposerai après, la taxe foncière,. on arrive à des résultats qui sont vraiment très légers. Je crois qu'à 3% de taxe foncière on est autour de 11 000 ou 12 000euros de recettes complémentaires pour la commune. Ça veut dire que c'est pas significatif. Donc il faut arriver à gérer au mieux. Ça ne veut pas dire que dans les exercices à venir on ne sera pas tenu peut-être d'augmenter un peu la fiscalité. Compte tenu de l'année 2020 où on a perdu 120 000 € à cause du Covid, on pourra pas se permettre de perdre chaque année 120 000 € de fonctionnement. Voilà, j'en ai terminé sur ce petit propos.

Je sais pas si j'ai été clair, ça vous permet de mieux situer le problème fiscal tel qu'il se pose à l'heure actuelle. Dans les années à venir, vous avez par exemple maintenant une taxe foncière qui va passer... je sais plus... la part du département, on va l'intégrer cette année. On était à 9,53, on intègre la part départementale de la taxe foncière à 18,78. C'est pour ça que je m'empresse de le souligner, parce que bien sur quand les gens vont recevoir leur feuille d'impôts, qu'est-ce qu'ils vont me dire ? Il vont me dire vous vous étiez engagés à pas augmenter les impôts, on était à 9,53, maintenant je me retrouve 28. Ok ? Alors pour les gens la somme à payer sera la même, c'est seulement la part départementale qui est enlevée au département, et qui confiée aux communes pour compenser la disparition de la taxe d'habitation. Vous me suivez toujours ? C'est bon ?

Donc ce que je veux dire c'est qu'il faudra préparer quand même une communication, un argumentaire, pour bien expliquer aux gens : on a pas, je veux dire, voté, le triplement de la taxe foncière, c'est seulement la part départementale qui vient s'ajouter à la part communale, on est bien d'accord. Le produit fiscal sera identique. Les gens sur la somme à payer, ils ont la même somme à payer. J'aurais des gens qui vont me...ils m'ont l'ont fait déjà à l'époque pour la taxe foncière, pour la taxe professionnelle, on a eu la même difficulté. Ce qui veut dire que les départements, eux, n'ont plus d'impôts directs, ils ont perdu la part qu'ils avaient sur la taxe foncière, ils avaient déjà perdu la part qu'ils avaient sur la taxe d'habitation à l'époque. Ils leur restent essentiellement les dotations pour vivre, ils ont très peu, ils ont les droits de mutations ils ont quelques impôts économiques mais... C'est pas énorme. Ça veut dire que les collectivités en face comme le département et les communes sont dépendantes des dotations de l'État. Ça veut dire qu'on perd un peu de notre liberté de choix. Après, on est pour, on est contre, je sais pas c'est un vaste débat. Je lis un peu la Gazette des communes, je suis un peu ce qui se dit, ce qui se passe, j'avoue que je sais pas si c'est mieux qu'on vive sous perfusion des dotations ou qu'on vive avec le produit fiscal direct. Je suis incapable de le dire.

En ce qui concerne la taxe foncière, pour cette année, deux propositions, puisqu'on avait lundi dernier évoqué la possibilité de monter un tout petit peu la taxe foncière ou la maintenir au taux

actuel. Le taux actuel ça sera le taux départemental plus le taux communal vous avez bien compris. On se retrouve de 9,53 à 28,31. A mon avis, ça va tousser parce que tout le monde ne va pas comprendre mais bon.. La communication est un sport que je manie très mal, je ne suis pas très à l'aise avec tout ça. Je m'appuierai sur la commission communication pour prendre en charge le dossier.

10 mn

Voilà donc on avait 2 tableaux à vous présenter, l'un à 3% et l'autre (inaudible)

Claudine Fournet : je suis désolée mais on n'entend pas Sylvain, on ne vous entend pas du tout.

Un Homme : Il disait que c'est une feuille vierge qui sera visée selon le résultat.

Claudine Fournet : Moi j'ai une question à poser concernant la commission communale des impôts directs puisque vous faites le choix, nous ce n'est pas le nôtre, de ne pas augmenter les impôts. Il y a quand même un levier qui est le calcul de l'assiette.

Jean-Roger Durand : Oui mais on ne le fait pas avant les élections, on attend que vous soyez élus... ! Je plaisante.

En fait on va chercher les piscines, on va chercher les mas qui ont été réhabilités qui sont mis en habitation, les granges ... c'est vrai qu'il y a une possibilité de levier... Non mais je plaisante. Elle travaille, elle travaille mais elle va se réunir bien sur !

Sylvain Copié : C'est le centre des impôts qui nous envoie des feuilles sur lesquelles on doit travailler, et à ce moment-là la commission se réunit. C'est souvent après avril-mai, mais voilà. Mais c'est le centre des impôts qui nous envoie les invitations.

Jean-Roger Durand : Ce sont les bases.

Claudine Fournet : tout à fait, c'est la base de calcul pour la taxe.

Jean-Roger Durand : On applique les taux sur les bases qu'on... Alors c'est toujours un peu délicat...

Claudine Fournet : Électoralement, ce n'est pas bon, c'est clair !

Jean-Roger Durand : Y a des gens qui sont pas très contents qu'on gratte trop

Claudine Fournet : Oui mais en même temps, si d'un côté on fait le choix de ne pas augmenter, et vous dites que les dotations sont de plus en plus basses par l'Etat, à un moment faudra bien trouver des financements pour les projets.

Jean-Roger Durand : Exactement, mais vous allez voir, que on n'est pas mauvais dans ce sens-là, par ce que malgré un budget qui est vraiment très mince, on arrive à un 3 200 000 € d'investissement pour l'année 2021, donc on est pas mauvais

Claudine Fournet : avec un endettement qui est important quand même

Jean-Roger Durand : Non, qui n'est pas important.

Claudine Fournet : C'est relatif !

Jean-Roger Durand : Non, on n'est pas surendetté. Ou alors, si vous me le dites, vous me le prouvez.

Claudine Fournet : Non je ne peux pas vous le prouver, moi ça me paraît des sommes très conséquentes

Jean-Roger Durand : Non non, c'est des sommes...et même, même vous allez voir tout à l'heure, pour équilibrer l'investissement on va devoir faire un emprunt de 600 000 €. Et malgré les 600 000 € d'emprunt, on va baisser l'annuité...donc on désendette tout en empruntant. Puisqu'on a des contrats qui arrivent à terme, donc on avait un escalier favorable, je sais pas si je me fais comprendre : on avait une baisse de l'annuité, on va réemprunter, et avec ce qu'on va réemprunter, on n'arrivera pas du tout à l'annuité actuelle. On baisse petit à petit. On monte pas les impôts, on tient l'endettement et on investit massivement. Ce n'est pas un crime que de le reconnaître.

Claudine Fournet : ah mais moi je..

Jean-Roger Durand : Mais non mais c'est bien !

Claudine Fournet : non mais on fait l'impasse sur le fonctionnement quand même...

Jean-Roger Durand : C'est bien de...on est très conscients de ça...

Nathalie Porquet: J'aurais une question aussi s'il vous plaît : sur le feuillet 1259 là, sur le produit total souhaité on a 445 944 et sur le budget, ligne 73-111 on a 556 494. Je ne comprends pas grand-chose, mais si je peux avoir une explication, je croyais que le montant devait être le même.

Sylvain Copié : L'explication va être toute simple : c'est que sur cette base c'est sur les valeurs du foncier non bâti et la taxe foncière bâtie, c'est déjà une première base, sur laquelle sont rajoutées des autres taxes, une allocation compensatrice que l'on voit ici, qui est notée, moi je n'ai pas les chiffres, c'est eux qui nous les envoient. Si vous regardez, il faut additionner le montant ici et le montant là, on va additionner la taxe, total des autres taxes locales déjà, l'allocation compensatrice, là-dessus on va déduire ce qu'ils appellent le **FNJ** d'un montant total de 48 095, et le coefficient correcteur pour des communes sous-compensées ou sur-compensées, donc nous on est sous-compensées, donc ils nous rajoutent ce montant là. Ça plus ça plus ça, ça donne le montant dont vous avez parlé, qui sera ici et comme je vous ai fait voir au début tout à l'heure, 78-311-74 machin, tous ces articles ça va être ventilé là-dedans. Voilà. L'explication de tous ces montants là, que 445 944, ça c'est la base effectivement, après il y a d'autres calculs scientifiques, là je m'avancerais pas ! Je suis la feuille !

Jean-Roger Durand : On a un (*inaudible*) fonction publique qui est très forte pour nous sortir des calculs absolument incroyables !

15 mn

Bruno Descombes: Je voudrais redire ce que j'ai dit l'autre jour quand on était en réunion. Votre argumentation, Monsieur le Maire, elle tient à partir du moment où vous considérez que c'est sur un an. Bon, ce n'est pas sur un an que cela se situe l'histoire. Ça fait déjà une vingtaine d'années que vous êtes là et si on fait la comptabilité même à moins de 10 000 € par an, ça représente quand même un manque à gagner quelque part d'environ entre 150 000 et 200 000 €. Et c'est où nous..enfin, cet argent-là n'est pas investi dans la ville, et pour les habitants.

Jean-Roger Durand : Non mais sans problème, mais après ça c'est, comment dire, c'est un propos tout à fait cohérent. Vous avez toujours tenu ce propos-là. Mais c'est deux visions différentes.

Moi je veux dire, quand j'ai fait le diagnostic territorial, le premier que j'ai fait en 2004 à Largentière, j'ai bien vu que même les gens qui étaient propriétaires à Largentière n'avaient pas de gros revenus et souvent étaient des propriétaires pauvres, certains. Donc je n'ai pas voulu taper fiscalement sur la taxe foncière. Je l'assume, hein, on peut me dire, vous savez : Monsieur Laurent Mendras qui siégeait avant vous me disait que j'étais un mauvais gestionnaire parce que je m'éloignais de la moyenne nationale des taxes foncières par rapport à ce que je faisais à Largentière. Donc lui il prenait le delta entre les deux et il me disait, comme vous, il manque 100 000, 200 000, 300 000 pendant la durée de vos mandats.

C'est un point de vue. Mais les propriétaires, je veux dire, si on les interrogeait, peut-être qu'ils partageraient mon point de vue aussi, voyez ce que je veux dire ?. Ici il n'y a pas une grande aisance financière.

Claudine Fournet: Oui mais il faut mettre en rapport le service que cet argent aurait pu permettre

Jean-Roger Durand : Qu'est-ce que vous entendez par service ?

Claudine Fournet : Ben, l'école par exemple, entre autres, faire de la rénovation, de l'isolation thermique, les bâtiments communaux, la mairie qui est un peu pathétique je trouve...

Jean-Roger Durand : 120 000 € sur l'école récemment, donc là on a une étude, pas cette année, l'an prochain, et en 2023 ce sera le changement donc, des gros travaux sur l'école parce qu'il faut enlever la chaudière, il faut avoir une énergie maintenant propre et économique, donc on va continuer les investissements malgré tout.

Claudine Fournet : Non mais je veux dire c'est bien, sauf qu'on aurait pu les faire avant ! C'est tout !

Jean-Roger Durand : Oui mais bon...Vous, vous souhaitez une politique fiscale dynamique, je suis gentil, je parle bien hein ! et nous on souhaite une politique fiscale quand même raisonnable, qu'on estime raisonnable. Je dis pas que j'ai raison là-dessus, ce que vous dites je l'entends totalement. C'est un point de vue différent et intéressant, c'est tout ce que je peux dire. Ce n'est pas le mien mais je respecte ce que vous me dites.

Bruno Descombes : enfin ça permet de rajouter de l'argent dans le fonctionnement et non pas dans l'investissement, entre autres.

Jean-Roger Durand : Oui ça c'est encore un autre débat.

Bruno Descombes : c'est un autre débat, mais il le rejoint...

Jean-Roger Durand : Voilà on verra tout à l'heure, parce que la recette, en fait elle est globale après on l'affecte. Ouais, pour le fonctionnement, là aussi... Mais c'est cohérent. On a deux voies différentes. Mais bon pour le moment, étant majoritaire... ! Non mais je veux dire... ça ne veut pas dire que je n'entends pas ce que vous dites !

Claudine Fournet : C'est dommage, parce que les autres élus interviennent peu quoi...J'aimerais savoir ce qu'ils en pensent !

Herman Rose : Je peux intervenir si vous voulez ! Je paye des impôts fonciers. Je sais si y'en a beaucoup qui les payent ici. Je trouve que j'en paye déjà pas mal. Donc, qu'on me l'augmente encore : je vends, je m'en vais

Claudine Fournet : Alors n'allez pas habiter à Uzer. Parce que moi j'ai demandé à des amis qui habitent à Uzer. Nous notre taxe foncière à Largentière, elle est à 9,53. A Uzer elle est à 15,47.

Herman Rose : Mais l'herbe est toujours meilleure dans le pré d'à côté !

Claudine Fournet : A ben non !

Nadia Laidi : En tant que propriétaire personnellement, je préfère que les impôts soient stabilisés et je préfère entre guillemets consommer à Largentière, avoir les moyens d'investir à Largentière autrement que par les impôts personnellement. Après chacun voie mais moi je suis proprio, j'ai pas envie que mes impôts augmentent. Moi j'en paie des impôts fonciers

Claudine Fournet : Mais moi aussi j'en paye !

Nadia Laidi : et je ne bénéficie d'aucun service autour de chez moi. Donc je sais que cet argent-là si je paye des impôts ce ne sera pas pour ma maison, ni pour mon entourage, ni pour la route qui passe devant moi...

Claudine Fournet : Mais si !

Nadia Laidi : Non, ce sera pour autre chose, parce qu'on a des travaux en cours, on a des projets en cours qui sont prioritaires actuellement. Si c'est pour tabler sur du long terme, dans 7 – 8 ans on vous mettra l'éclairage... Non moi je préfère garder mon argent pour mon utilisation personnelle plutôt que le donner aux impôts fonciers. Donc , ceux qui veulent une augmentation, qu'ils viennent... Je ne pense pas que les gens qui sont propriétaires et qui gagnent le SMIC et ont du mal à payer leur loyer à la fin du mois seront d'accord pour une augmentation de leurs impôts fonciers.

Bruno Descombes : Je suis d'accord !

Nadia Laidi : On a une population qui est largement en difficulté à Largentière, on est pas sur une population qui est au dessus du niveau de vie habituel...

Claudine Fournet : Alors, quel serait le montant, puisque vous avez fait le calcul, si on augmente de 3% ?

Homme : Thierry vous avez fait la proposition la semaine dernière, vous avez dit que ça équivalait à un montant de 10 000 à 11 000 avec 3% ... sur un budget de...

Milène Villard : Pour la commune, par contre pour les propriétaires, c'est quelques dizaines d'euros

Nadia Laidi : C'est pas tous les propriétaires qui vont payer, n'oublions pas que...

Claudine Fournet : Ah si c'est tous les propriétaires !

Nadia Laidi : certains propriétaires !

Claudine Fournet : Non pourquoi « certains »

Nadia Laidi : parce que le foncier, ça dépend du terrain, ça dépend de l'espace, ça dépend de plein de trucs. Y a des personnes qui ont des familles, etc, ça dépend de beaucoup de choses.

Claudine Fournet : Oui comme pour tous les impôts, mais tous les propriétaires paient, donc ce qui fait...je sais pas combien y'a de foyers à Largentière, combien y'a de propriétaires mais ça fait pas grand chose par propriétaire...

Milène Villard : Par propriétaire, 3% c'est une dizaine d'euros, c'est très peu.

Jean Roger Durand : Non mais, quand la prochaine fois, dans 5 ans, y'aura peut être une autre équipe municipale en place ! Donc y'aura un rattrapage à faire qui sera important !

Claudine Fournet : Le rattrapage vous le ferez peut être dans un an ou deux !

Jean Roger Durand : je suis sympa je vous donne l'opportunité de gagner un billet de 500 000 en arrivant ! Après faites attention quand vous rencontrerez les gens ! Parce que les gens c'est...

Herman Rose : (*inaudible*) Pour votre information, vous n'étiez pas là hier soir, les taux de la communauté de communes n'ont pas augmenté non plus...

Claudine Fournet : ouais c'est vrai

Herman Rose : Pourtant y a plus de difficultés au niveau de la gestion de la communauté de communes que de la gestion de la commune de Largentière.

Claudine Fournet : Mais enfin y a pas des projets non plus énormes.

Jean-Roger Durand : Bien, d'autres euh ...?

en tout cas, je vous remercie parce que le débat est intéressant, et j'adore quand on parle sur le fond, voilà. Là vous me faites plaisir !

Claudine Fournet : mais oui c'est intéressant !

Jean-Roger Durand : C'est vrai des des fois, je reconnais je réponds pas à vos attentes sur la forme, mais sur le fond j'adore les débats parce que je trouve que... C'est deux visions de la vie, c'est passionnant...

Bruno Descombes : Vous allez en avoir encore !

Jean-Roger Durand : Non c'est intéressant ! Euh...voilà. Donc sur une proposition qui nous conduirait à voter une augmentation de 3% je vous propose ça pour la majorité, on reste à 0, parce que bon...on verra l'an prochain si jamais on est en mal de fonctionnement,

Sur une proposition d'augmentation de 3% de la taxe foncière.

Qui est favorable ? 3 sont pour.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Donc, le reste, donc c'est rejeté à la majorité

Je vous remercie.

Maintenant pour le maintien des taux tel qu'on a vu tout à l'heure, je vous reconsulte.

Qui est défavorable au maintien des taux ? ... 3

Qui s'abstient ? 1

On adopte à la majorité le maintien des taux pour l'exercice 2021. Je vous remercie.

Mais Mme Fournet regardez...Mme Fournet ! On a fait un bond, on est passés à 28,31 !

Claudine Fournet : a oui, c'est le département qui va être content !

(inaudible)

Jean-Roger Durand : OK, bon Maintenant on va passer au **BUDGET PRIMITIF 2021**

25 mn

Donc sur le vote du budget primitif 2021, je vais juste reprendre les chiffres. Après Sylvain détaillera un peu les principaux comptes.

L'excédent reporté sur la section de fonctionnement s'élève à 184 648,32 €

L'excédent reporté en section d'investissement s'élève à 519 683,63 €

On a un déficit sur le reste à réaliser de 476 645 €

Donc on a l'affectation de 300 000 € qui a été voté sur l'investissement, on l'avait voté.

Le projet de budget primitif 2021 est équilibré à 1 532 905,62 € en section de fonctionnement avec *(inaudible)* à l'investissement prévu à hauteur de 172 876,59 €

En ce qui concerne la section d'investissement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 372 200 €

Qui se répartissent de la manière suivante : dépenses de l'exercice : 2 418 700 € avec un reste à réaliser de 2020 de 953 500 €.

Les recettes de l'exercice, en investissement, s'élèvent à 2 895 345 € avec un reste à réaliser de 476 855 €.

Maintenant on va parcourir le document, je vais laisser Sylvain travailler... C'est dommage qu'il y ait pas Thierry parce qu'en général il nous fait qd même un numéro intéressant ! On l'a vu lundi point par point. On va quand même faire les grands chapitres.

Juste un point sur l'investissement, pour vous dire que bon : comme vous le remarquez, dans l'investissement, dans les communes avec la même strate démographique, vous ne verrez pas une commune en Ardèche qui investit autant que Largentière alors que le budget de fonctionnement est justement faible. Donc, moi là-dessus, c'est vrai que j'y tiens énormément. Cette année, on a les 2 parkings là qui vont être faits, on a surtout le château lui qui démarre, pour 820 000 €, c'est pas rien, et on a le parking du bas et celui de la cité scolaire pour 650 000

€. Donc plus après d'autres investissements. C'est quand même considérable. Ce que je regrette cette année, c'est que je ne peux pas faire le dernier tronçon de la 305 qui va de l'église à la cité scolaire. C'est important parce qu'il y a tout les réseaux à reprendre. C'est dommage, cette année je ne peux pas, on ne peut pas le financer cette année.

Bernard Lacroix : Faut finir aussi le château de manière à ce pas abîmer ce qui sera fait..Si y'a des travaux au château, on risque d'abîmer la route donc...

Jean-Roger Durand : Toute façon y'avait un million deux à trouver on les a pas donc...pour le moment. C'est déjà pas mal pour une petite commune comme nous...
Donc on va prendre les grands chapitres en fonctionnement et en investissement. Allez Sylvain

Sylvain Copié : Je reprends ce que Thierry vous avais expliqué la dernière fois, donc le budget différencié entre le fonctionnement et l'investissement.

On va commencer par les dépenses de fonctionnement. Donc vous avez l'article 60 qui reprend les petites fournitures.... Pour un montant de 158 400.... Dedans vous avez les combustibles, carburant, toutes ces petites choses-là. Ensuite vous avez l'article 61 qui pour un montant de 102 600 tout ce qui est petit achat de fournitures et tout ça. Les autres services extérieurs qui concernent 78 650 €, les indemnités comptables, les honoraires...et tout ça. Et sur les impôts et taxes, un montant de 25 000 €. Voilà.

Donc pour ce qui est du chapitre 11, vous avez un montant total de 375 650 €.

Donc y a pas de changement par rapport à ce qui vous avait été présenté lundi.

Si vous voulez poser des questions à ce moment-là...

Nathalie Porquet : Moi j'avais au niveau du 606 33, vous avez indiqué que vous mettez que 1 000 € pour les fleurs.

Sylvain Copié : Oui c'est inclus dedans, on en a dit un petit mot lundi et dans ce budget là il y a une petite enveloppe de 1000 € je crois avait dit Thierry, pour le fleurissement de la mairie

Jean Roger Durand : ça peut être un peu plus ... On ne peut rien prévoir en raison du Covid, alors peut-être qu'on pourra un petit peu muscler ce budget-là si nécessaire.

30 mn

Nathalie Porquet : Oui parce que je voulais juste savoir combien de pots vous avez l'intention de fleurir, parce que dans Largentière il y en a quand même 600, entre les bacs de fleurs, et avec 1000 € on ne fleurit pas Largentière.

Alban Guillemain : **Nathalie**, le mieux c'est de poser la question à Elisabeth qui est juste à côté de toi, suit bien le dossier et qui...

(dialogue *inaudible*)

Nathalie Porquet : On voudrait juste savoir ce que vous allez exactement fleurir avec 1000 €, parce ça ne fait pas beaucoup de fleurs dans Largentière et les gens ça fait des années qu'ils se plaignent au niveau des fleurs, comme quoi il n'y a pas de fleurs. Largentière n'est pas fleuri.

Claudine Fournet : C'est le montant qui avait été dépensé l'année dernière... ça n'a pas bougé d'un centime.

Jean-Roger Durand : Non mais l'enveloppe elle est globale, après à l'intérieur de l'enveloppe ça peut bouger Mme Fournet.

Ce que je veux dire c'est que Isabelle va regarder un peu, s'il faut en remettre un peu pour trouver des plantes euh.....

Alban Guillemin : persistantes, vivaces, qui durent dans le temps quoi ! des plants de jardin sec, plutôt, adaptés à ici. Aujourd'hui, planter des pétunias et des géraniums qui demandent beaucoup d'eau, beaucoup de présence sur le temps agent, c'est vrai que consacrer du temps aux agents à l'arrosage de plantes qui demandent beaucoup d'eau, c'est vrai que des fois c'est un petit peu aberrant. Autant réfléchir sur une plante qui soit là, qui soit vivace et qui demande mois de temps. Tant qu'à faire autant planter correctement...

Nadia Laidi : Entièrement d'accord. à rappeler quand même que ça reste dans le projet de revitalisation du centre bourg de Largentière, ça en fait partie. Je l'ai revu récemment. Et que oui l'embellissement et fleurissement de Largentière, en fait totalement partie, ça rentre dans le projet.

(inaudible)

Isabelle Lepvrier : En une année on ne va pas pouvoir fleurir tout Largentière. Donc là surette année-là on fait le centre bourg, les 3 entrées de Largentière, c'est-à-dire les 3 ponts. Y aura sûrement des jardinières qui ne vont pas rester parce que il faut qu'on revoie. Parce que certaines sont là pour barrer juste un emplacement de voiture pour pas qu'elles se garent, donc y'en a qui n'ont pas d'utilité, donc nn ne fleurira que celles qui sont vraiment essentielles et qui ont un point visuel importantes.

Alban Guillemin : à savoir que tout va être dit en commission le 27 avril. Une commission va être prévue déjà le 27 avril, afin de faire le point là-dessus, la commission...

Claudine Founet : C'est laquelle de commission ?

Isabelle Lepvrier : Patrimoine, centre bourg, environnement, dont vous faites partie.

Claudine Founet : Voilà cest pour ça que ça m'intéresse !

Isabelle Lepvrier : Vous allez recevoir une convocation.

Sylvain Copié : D'autres questions sur ce que je viens de vous énumérer ?

Donc on va passer au chapitre 12 : charges de personnel et de *(inaudible)* qui fera un montant de 522 700. Donc vous avez pour 10 500 les cotisations qui sont versées aux différents organismes, les charges de personnel qui regroupent tout ce qui est personnel, titulaires et non titulaires au niveau de la mairie pour un montant de 512 200,

Les autres charges de gestion courante pour un montant de 262 220,03, là c'est pareil c'est encore une histoire de cotisations, que la mairie cotise, et les charges financières pour un montant de 83 800 qui concernent les intérêts de la dette donc les emprunts, et les charges exceptionnelles, donc ça c'est les subventions de droit privée, l'opération d'amélioration de l'habitat pour un montant de 45 000 €. Voilà. Ce qui nous donne pour le chapitre 12 un montant de 522 700.

D'autres questions ?

Nathalie Porquet : Oui. Je regardais la rémunération du personnel. Je me demandais comment ça se faisait qu'on avait une augmentation et qu'on n'a pas d'augmentation à l'URSSAF, on a une baisse d'URSSAF.

Sylvain Copié : Alors, c'est parce que dans les rémunérations du personnel il faut faire le distinguo entre les titulaires et les non titulaires. Il y a un agent qui était non titulaire et qui est passé titulaire et donc au niveau des cotisations elles sont peut-être un petit peu différentes donc voilà.

Huguette Anjolras : Thierry vous l'a expliqué lundi ça...

Nathalie Porquet : Si si j'y étais, mais en fait on n'est pas tous pro des bilans.

Sylvain Copié : moi non plus !

Nathalie Porquet : Voilà donc en fait on écoute et après on détaille chez nous pour comprendre ce qui peut se passer ou pas. Voilà, c'est tout, c'est juste que j'ai besoin de comprendre certains fonctionnements après voilà...

Sylvain Copié : On est là pour répondre.

Nathalie Porquet : Voilà, exactement.

Sylvain Copié : D'autres questions ? Non ? On continue.

Donc ensuite vous retrouvez le **FSI**, le montant qui est imposé par le centre des impôts 48,095 que vous trouvez là. Dépenses imprévues, vous vous rappelez que Thierry, on avait prévu 25 000 à la demande de Mr Durand, on a monté cet article là de 10000 € puisque c'est là dedans que va être versée l'aide à l'OGEC la participation aux enfants du Sacré Cœur . Donc Mr Durand a souhaité à ce qu'on le monte un peu. Ça fera l'objet d'une prochaine délibération pour fixer le montant, bien sûr. Donc cet argent-là a été remonté de 10 000 et a été pris sur ce qu'on avait prévu avec M. Toulouse.... Ici. Le montant total du projet que je vous ai présenté lundi n'a pas changé. C'est juste une petite bascule. D'accord ?

Nathalie Porquet : Sur les dépenses imprévues, c'est ça ?

Sylvain Copié : Voilà. On prévoit toujours une enveloppe de dépenses imprévues, c'est le percepteur qui nous l'avait conseillé. De manière à pouvoir jongler. La preuve ça nous permet en cas d'imprévu, avant le budget ou pendant le budget de pouvoir aller pomper dedans. Sachant qu'on a quand même toujours la possibilité en cours d'exercice des décisions modificatives pour passer d'un article à un autre. Mais là, il faut un conseil municipal.

Donc le montant total...les dotations aux amortissements, ça c'est par rapport à des travaux, ça c'est une somme qui est calculée, c'est de l'amortissement, on n'a pas le choix. Voilà.

Un montant total de dépenses de 1 532 903,62. Donc c'est le chiffre que vous a énoncé Monsieur Durand tout à l'heure..

Voilà pour les dépenses de fonctionnement.

Si vous voulez maintenant donc on va passer aux recettes...

Milène Villard : Attendez on a des questions là dessus

Sylvain Copié : Excusez moi !

Bruno Descombes : C'est par rapport au 65-74 là, sur l'école privée, c'est sur les 10 000 €.

Sylvain Copié : oui

Bruno Descombes : 10 000 € jetés comme ça, moi ça me fait drôle. Jetés, pardon excusez-moi, lancés comme ça. Quelle est...Où en est la parité avec l'école publique et l'école privée ?

Jean-Roger Durand : Elle n'y est pas du tout la parité. Je eux dire, il y a une très grande différence entre le coût d'un élève dans le privé et le coût d'un élève dans le public.... Si je devais remonter l'école privée au coût de l'école Albin Mazon, j'aurais pas assez de budget cette année. Donc on va essayer de majorer un peu le forfait par élève

Bruno Descombes : Voilà alors justement, ce forfait par élève est de combien ?

Albin Guillemein : En augmentant, on monte à 125 € de plus par élève, sachant qu'on a 1 500 € le coût d'un enfant sur le public + toutes les charges sur les locaux

Claudine Founet : C'est pas le coût qu'il faut savoir... ça porte un nom... j'ai oublié d'ailleurs...c'est le forfait communal.

Albin Guillemein : on joue sur les mots mais enfin...

Bruno Descombes : Non. On est là pour discuter de budget. On ne joue pas sur les mots, là. Quel est le forfait communal ?

Sylvain Copié : Pour l'école du Sacré Cœur, le forfait communal est 800 €...

Claudine Fournet : pour l'école publique...

Sylvain Copié : pour l'école privée, l'école du Sacré Cœur.

Claudine Fournet : Mais, on n'a pas le droit de favoriser une école par rapport à une autre.

Jean Roger Durand : Ben ouais mais bon...

Claudine Fournet : Et la base de calcul, c'est le forfait de l'école publique. Le forfait de l'école publique est de combien ?

Jean-Roger Durand : Ce sera difficile. Si on fait un calcul en coût de revient par élève, je suis désolé de vous dire ça, c'est un peu un calcul avec le personnel, les amortissements, les charges, on est autour de 1 500 € par élève.

Claudine Fournet : Les amortissements de quoi ?

Jean-Roger Durand : Ben de tout...

Sylvain Copié : le personnel, les bâtiments

Claudine Founet : ah ben non, le bâtiment ça ne rentre pas en ligne de compte dans le calcul du...

Bruno Descombes : C'est que pour le fonctionnement.

Jean-Roger Durand : Alors quelle est votre demande.. ?

Bruno Descombes : A ben c'est est-ce que c'est équilibré ? Est-ce que c'est pas équilibré ? Est-ce que ces 10 000 € rentrent dans le forfait ?

Jean-Roger Durand : Vous votre souhait ça serait quoi ?

Bruno Descombes : de savoir !

Je voudrais savoir qu'est-ce que c'est que c'est que ces 10 000 €, à quoi ça correspond ? est-ce que légalement...

Claudine Founet : C'est le forfait communal, la base

Bruno Descombes : Donc ça veut dire qu'il y a eu un certain nombre d'élèves de plus dans l'école privée.

Jean-Roger Durand : Non, ça veut dire que l'école privée a besoin, donc effectivement, de moyens supplémentaires, ne serait-ce que pour la mise aux normes des bâtiments, ou des problèmes de sécurité, etc.

Bruno Descombes : ça ne marche pas comme ça.

Claudine Founet : Mais on n'a pas le droit.

Milène Villard : Comme on vient de vous le dire, ce n'est pas la même chose. Le forfait communal, c'est pour les élèves, c'est sur du fonctionnement, pas pour l'investissement, pas les batiments.

Jean-Roger Durand : Nous on n'intervient pas après, en fait sur les bâtiments des écoles privées. Donc on les aide en fait par le forfait par élève. Pour leur permettre un fonctionnement plus confortable.

Claudine Founet : Oui, mais ça n'est pas légal.

Jean-Roger Durand : Ben ouais mais bon...

Bruno Descombes : Nous on va voter un truc qui n'est pas légal ?

Jean-Roger Durand : Si. Le forfait par élève, si.

Claudine Founet : Mais c'est pour combien d'élèves ?

Sylvain Copié : à l'heure actuelle on est à **56** élèves de Largentière.

Milène Villard : Vous êtes en train de nous dire que ce forfait communal, en fait il ne va pas être attribué aux élèves, qui est censé être pour les élèves, mais sur le bâtiment.

Jean-Roger Durand : ils font ce qu'ils veulent...

Milène Villard : Oui mais c'est important de le savoir, parce que ça n'est pas légal : c'est pour les élèves ou c'est pas pour les élèves !

Jean-Roger Durand : Pas en investissement, on les met en fonctionnement. Après, si eux décident de faire des travaux...

Jérémy Villalonga : Des meilleures conditions de travail, c'est quand même pour les élèves en priorité quand aussi quoi..

Claudine Fournet : Non, mais le problème c'est qu'il y a une législation.

Jérémy Villalonga : Personnellement, je ne la connais pas.

Jean-Roger Durand : Bon on considère que vous n'êtes pas d'accord avec ça.

Bruno Descombes : Pas du tout, non. On considère même que ce n'est pas dans la légalité, là on est entrain de...

Jean-Roger Durand : Mr Descombes, je vous ai déjà expliqué. Quand vous avez le contrôle de la légalité, vous pouvez le saisir là-dessus à la Sous-préfecture, vous faites un courrier, etc, et après vous avez le Tribunal Administratif derrière. Si vous considérez qu'on est dans l'illégalité au niveau de l'attribution du budget.

Milène Villard : Mais du coup vous n'avez pas répondu à la question. Mais du coup le forfait pour le public, le forfait communal est de 1500 € et il est de combien pour le privé ?

Alban Guillemin : Il est autour de 1100 € pour le privé. Ca veut dire que même si on rajoute les 125 € de plus par rapport aux 10 000 €, vous voyez bien qu'on est pas... Et le but ce n'est pas d'arriver à une équité. Là aujourd'hui on a une école privée qui fait des efforts énormes, qui ont des projets énormes. Le but quand même sur notre territoire c'est d'avoir sur le territoire 2 écoles qui fonctionnent bien. L'école privée si elle devait fermer, l'école publique ne serait pas en capacité de prendre les élèves du privé. Faut parler aussi clairement, c'est compliqué. Et le but, c'est qu'on offre ici deux bonnes écoles, deux bonnes structures. Ils ont des bâtiments qui sont très vétustes. Ils ont un plan PPMS qui se met en place, mais c'est d'une complexité incroyable dans leurs locaux dans leur bâtiment... Le bien-être des enfants, croyez-moi, il est pris en compte, je vois suffisamment (inaudible) qui travaille dessus....

Herman Rose ? Ils sont pas raccordés à l'assainissement...

Alban Guillemin : ils sont pas raccordés à l'assainissement, alors OK, on va parler de l'assainissement. Il y a des classes où il y a des champignons qui poussent sur les murs. Alors, on peut parler du bien-être des enfants. Des endroits comme ça quand même...

Claudine Fournet : Les parents ils le savent tout ça ?

Alban Guillemin : pour nous ce serait quand même intéressant que ces enfants, puissent aussi avoir un cadre de vie agréable pour apprendre dans l'école privée.
Quand on voit la différence entre les deux écoles, les deux structures, je pense que... voilà. Donner un petit coup de pouce aujourd'hui aux enfants de l'école privée c'est une bonne chose.

Milène Villard : En tout cas ce qu'on peut quand même rétorquer c'est que la municipalité elle se doit de livrer des services publics décentes. Comme on le constate à l'heure actuelle où l'Etat s'est désengagé de l'hôpital public, on peut constater que c'est un manque pour les habitants. Donc du coup il faut savoir où on place la barre....

Alban Guillemin : excusez moi je comprends par l'hôpital public et les écoles... ?

Milène Villard : Le fait de se désengager du public de la mission...

Alban Guillemin : Non alors là croyez-moi, le public, y'a aucun désengagement, c'est public. Les conditions dans le public à l'école Albin Mazon sont très bonnes

Milène Villard : Sauf que vous repoussez de nouveau l'isolation à 2 ans...

Alban Guillemin : mais ne vous inquiétez pas, ça ne se fait pas en 2 jours.

Milène Villard : Là, 10 000 €, ça se fait en 2 jours.

Alban Guillemin : Le PPMS se met en place aussi à l'école Albin Mazon..

Claudine Fournet : Excusez moi je suis pas une spécialiste : c'est quoi le PPMS ?

Alban Guillemin : C'est tout le plan de sécurité des locaux.

Jean-Roger Durand : Je vous remercie pour ces interventions. On essaiera d'apporter des réponses précises. Mme Descombes venez et on essaiera de regarder..

Bruno Descombes : Oui parce que là...

Jean-Roger Durand : Dans le cadre... vous avez le contrôle de la légalité, n'hésitez pas. Moi je peux pas après vous dire mieux... Par contre, je vous propose qu'on avance un petit peu.

Herman Rose ? Bernard Lacroix ? : La question aussi c'est comme l'a dit Alban, si on ferme l'école privée on fait quoi ?

Claudine Fournet : Et bien on agrandit l'école publique !
(gros brouhaha)

Y'a une grosse différence entre l'école publique et l'école privée, c'est que l'école publique se doit d'accepter tous les élèves.

Alban Guillemin : Mais c'est le cas Madame, on a jamais refusé...

Claudine Fournet : Et bien alors c'est pas un problème !

Herman Rose ? Bernard Lacroix ? : Alors vous prenez demain matin 80 élèves de plus ?!

Claudine Fournet : Pourquoi demain matin ? Pourquoi vous dites demain matin ? Ca n'a pas de sens !

45 mn

Jean-Roger Durand : Madame Fournet, on est sur le débat budgétaire. Donc on va continuer sur le débat budgétaire...

Claudine Fournet : Non mais 'est un débat qu'on aura encore..

Jean-Roger Durand : Le débat public, privé, je suis d'accord, on peut toujours en parler, mais ça n'est pas dans le cadre du conseil qu'on va régler le problème, c'est national.

Claudine Fournet : Nous sommes des élus de la République, désolée hein !

Jean-Roger Durand : Oui, des petits élus quand meme...

Claudine Fournet : Certes...

Jean-Roger Durand : des élus modestes...OK on continue, merci.

Sylvain Copié : Donc total de la section dépenses de fonctionnement : 1 532 903,62 €.

Je vous propose qu'on attaque les recettes de fonctionnement.

Pour les ventes et diverses prestations de service il a été budgété un montant de 33 820 €.

Les impôts et taxes, donc, ce qu'on a regardé tout à l'heure, on a un montant total de 598 494 qui reprend donc toutes les taxes foncier non bâti, les attributions de compensation du Val de Ligne, tout ça, donc tous les revenus, un montant de 598 494.

Les dotations forfaitaires de l'Etat qui sont d'un montant de 471 941. On les a déjà reçus...

Pour ensuite des revenus d'immeubles pour 32 000 €, ce qui nous donne, remboursement, on a prévu une petite somme de 12 000, (*inaudible*)

La coutume à Thierry c'est : on serre, on serre !

Un montant total de recettes de 1 340 255 avec excédent reporté de 184 648,62 €

Ce qui nous donne donc un montant total de 1 532 903,62, équilibré donc tant en dépenses qu'en recettes, chose obligatoire.

Jean-Roger Durand : Des questions, sur les recettes. Non.

Sylvain Copié : On va passer à la partie investissement.

Même système, on va attaquer par les dépenses d'investissement qui sont triées par opération ; Opération 97 donc les travaux sur les bâtiments communaux pour un montant de 32 500. On avait fait le détail, il y a une petite partie pour la salle des fêtes, pour le tribunal, pour la verrière. Ensuite le plan local d'urbanisme qui a été voté en fin décembre et ce qu'on doit faire en PLU. Les équipements sportifs, on a un reste à réaliser qui équivaut au stade, au champ de mars, des sommes qui étaient déjà actées.

Travaux sur les bâtiments scolaires, donc un montant de 10 000, l'opération 102. Donc là on a prévu quelques petites bricoles, par rapport aux travaux du plan de sécurité comme le disait Alban. Ensuite l'opération...

Milène Villard : Qu'est ce que vous appelez Plan de sécurité ?

Sylvain Copié : C'est ce que je disais avant, donc le plan de sécurité, c'est par rapport aux alarmes et tout ça. Y a différentes alarmes qui doivent être mises en place par rapport aux attentats, d'autres sonneries par rapport au feu, voilà, il vous expliquerait mieux que moi.

Ensuite l'opération 113, acquisition de petits matériels. Là-dedans y a des guirlandes pour la ville qui est prévu, y a le changement de la tondeuse, voilà, une petite somme.

Opération 114 : acquisition foncière. Dedans vous retrouvez, on en avait parlé lundi, on avait marqué la somme de 25 000 mais c'est vrai qu'on avait oublié que l'on doit reprendre la partie ADN, c'est pour ça qu'on a rajouté 10 000 par rapport à lundi et on passe à 35. Ce montant de 10 000, ce n'est pas en plus, on l'a pris sur une autre opération pour faire une bascule. Le montant total reste inchangé, on est bien d'accord ?

Milène Villard : Sur quelle ligne vous l'avez basculé ?

Sylvain Copié : On l'a pris sur l'opération 125 des travaux de voirie. Donc de 225 c'est passé à 215. On a pris sur l'opération 125.

Acquisition de mobilier scolaire. Là encore on rajoute une petite somme de 10 000 € pour acheter différentes bricoles pour l'école, un ordinateur par exemple pour la classe de direction. On a également pour la cantine, et puis quelques tables également pour les classes.

Milène Villard : Excusez-moi, vous allez un peu vite. Pour ADN vous parlez d'un montant de 10 000 € est ce que...

Sylvain Copié : C'est le montant que ADN a acheté un terrain. Comme il y a eu un changement, il nous est demandé de le racheter et donc on le reprendra pour faire des petits aménagements à cet endroit-là puisque le local ADN ne peut pas se faire à cet endroit-là.

Milène Villard : Nous, on avait des questions par rapport à ça. Quel était le vendeur et pourquoi ce n'est pas...

Sylvain : Je viens de vous le dire, c'est ADN qui vend et la commune doit racheter.

Milène Villard : Non, mais le vendeur initial à ADN

Jean Roger Durand : C'était une personne qui habite juste à proximité...

Milène Villard : Pourquoi la proposition est faite à la municipalité plutôt que...?

Jean-Roger Durand : Parce qu'on a un conflit avec ADN sur la situation du local technique. Ils souhaitaient, ADN, le mettre là, ils avaient acheté, déposé d'ailleurs un permis de construire

Bernard Lacroix : Pour résumer l'affaire, je crois que c'est Clément qui s'en était occupé, il avait proposé plusieurs endroits et eux évidemment ils ont choisi celui là. Qui n'était pas la priorité, parce qu'ils ont moins de frais de réseau, sauf qu'ils ont anticipé en achetant le terrain. L'ABF est contre. Moi je sais pas si vous imaginez devant la pharmacie, etc, c'est un cube hein, c'est pas des tuiles c'est pas joli, donc on a dit non, comme c'était passé en force ils ont dit on a le terrain etc..., c'est pour ça qu'ils l'avaient acheté. Maintenant, on a trouvé un autre local en

entente avec la communauté de communes derrière la maison médicale... Et le deal c'est que soit ça se faisait pas, soit la mairie rachetait le terrain.

Claudine Fournet : A bon ?

Bernard Lacroix : On a été contraint et forcé, sinon ils ne faisaient pas la fibre dans la région.

Claudine Fournet : Mais ça s'appelle du chantage, ça.

Bernard Lacroix : On a convoqué la Présidente...

Herman Rose : Madame Fournet, vous avez l'air de ... tomber comme ça mais on en parle depuis combien de temps en communauté de commune d'ADN ?

Claudine Fournet : Pas en conseil communautaire, vous en parlez peut-être en bureau, mais pas en conseil communautaire.

(Dialogue inaudible)

Je suis d'accord avec vous quand on parle d'ADN mais on n'a jamais parlé de ce problème de terrain *(inaudible)*. Je suis d'accord techniquement, il n'y a pas de problème C'est un peu fort de café ils ont acheté ce terrain et maintenant on est obligés de le racheter ? *(dialogue inaudible)*

Jean-Roger Durand : Faites-moi confiance, il y a eu un échange vif, mais voilà...

Bernard Lacroix : il a fallu qu'on écarte les directeurs techniques, etc, et on a fait venir la présidente sinon il n'y avait pas de sous

Claudine Fournet: Ils ont une façon de fonctionner qui est un peu particulière, parce que 10 000 € ce truc..

Jean-Roger Durand : Bon, je vais éviter à vous présenter un autre 10 000 €, parce qu'à chaque fois ...

(inaudible)

Claudine Fournet : Non mais là pour le coup je trouve que c'est la commune qui...

Milène Villard : Par contre Monsieur Durand, peut-être malgré tout qu'on peut envisager malgré tout de le faire rentrer dans village vivant, une fois l'achat effectué, pour avoir un projet d'aménagement, commercial ou autre, puisque la zone est ciblée .

Jean-Roger Durand : pour le moment, j'avoue que je n'ai pas d'idée, mais c'est une bonne idée de le passer, puisqu'on va être en plus prolongé, dans petite ville de demain. Il faut l'aménager, faire un truc, je sais pas quoi, parce que c'est un peu bizarre.

Bernard Lacroix : C'est dans ce but qu'on le rachète

Claudine Fournet : On n'a pas le choix, autant le valoriser...

Jean-Roger Durand : On va l'aménager. Mais là-dessus, je suis preneur s'il y a des idées. Par contre, comme c'est hyper bien placé, faudrait faire un truc assez sympa quoi...

Milène Villard : Ben oui ça s'y prête dans la zone de faire un...quelque chose de..

Jean-Roger Durand : Voilà bon continue sur l'investissement.

Sylvain Copié : opération 125, donc là-dedans on a (*inaudible*) des corbeilles au niveau du centre ville et tout ça, donc c'est là-dedans.

Voies communales d'Aubesson 19 000, donc c'est un restant qui nous reste à payer également pour le SDE concernant l'électrification, l'éclairage public sur la montée.

Opération 127 : le parking d'Aubesson qui est en cours. Quand on dit parkings d'Aubesson, y a un S à parking. Y a le parking qui est en bas, sur la partie ex labo, y a la partie qui sera en haut vers la cité scolaire et y a également la petite liaison qui va rejoindre le centre ville de ce parking. Pour un montant de 650 000.

L'opération démolition du labo, 200 000 pour ce qui reste à réaliser pour la finalité du dossier. Acquisition de véhicules, le montant reste à zéro, c'est l'année dernière qu'on avait acheté des véhicules.

Opération centre ville....

Milène Villard : Attendez ! Ca dépend si vous voulez faire ligne par ligne, mais on a des questions sur le sujet, sur le parking.

Claudine Fournet : Je ne sais pas si ça rentre vraiment dans cette discussion-là, mais est-ce qu'il a été envisagé de faire un parking payant.... D'installer un horodateur sur ce nouveau parking qui coûte quand même très cher

Jean-Roger Durand : C'est vrai qu'on se pose la question chaque année.

Sylvain Copié : On l'avait envisagé il y a quelques années en arrière sur la place des Récollets. Après, bon la mise en place c'est une chose, après il y a le fonctionnement et l'entretien. Parce que la mise en place, c'est 4 poteaux, une barrière et un horodateur, il faut penser qu'après y a quand même du fonctionnement, c'est à dire la maintenance et le coût, parce qu'un horodateur ça ne s'alimente pas en solaire. Il va y avoir une liaison téléphonique avec de l'argent ou que des cartes, avec en plus des détériorations. On avait eu le cas à la borne camping-car, il y avait une borne payante. Ça a coûté plus cher d'entretien que l'achat de la borne. Après, voilà ça fait une rentrée financière aussi...

Claudine Fournet : Moi je trouve qu'il faudrait au moins se pencher sur le sujet, parce que ça peut être...

Jean-Roger Durand : Oui, faudrait que ça soit rentable, comme il y a des charges, d'aménagement qui sont fixes en fait Faut un certain nombre de places quoi sinon...

Claudine Fournet : Là, pour le coup, y'en a !

Jean-Roger Durand : Jusqu'à maintenant, par exemple en haut de la mairie, on avait calculé, on perdait de l'argent donc..

Claudine Fournet : Non mais là c'est un parking neuf qui au bas mot coûte un million d'euros

Sylvain Copié : Combien, vous dites ? Un million d'euros le parking ? Non, dans ce chiffre-là il y a les deux parkings, y a le parking devant la cité scolaire.

Claudine Fournet : Non mais faut compter la démolition, quand même, l'achat la démolition, la construction.....

Jean-Roger Durand : Néanmoins, je maintiens que c'est une opération qu'il faut faire, et qu'on va mener à bien. Parce que je crois qu' avoir 95 places à proximité, avec dans l'avenir l'arrivée dans le lit de la Ligne ça sera pas mal. Vous verrez ça sera sympa !

Bernard Lacroix : L'architecte, je ne me rappelle plus des chiffres mais je vous les communiquerai si vous voulez, a fait le calcul c'est tant au mètre carré, et en fait on est bien en dessous de la moyenne départementale.

Claudine Fournet : Je ne suis pas sûre de ça.

Bernard Lacroix : C'est l'architecte qui me l'a dit...

Claudine Fournet : Moi j'ai d'autres tarifs : 3 000 € en général la place.
(inaudible)

Herman Rose: Au-dessus il va y avoir le skate park,..... Moi je vois mal quelqu'un du Ginestet ou autre arriver là et être obligé de payer pour que les enfants aillent...

Milène Villard : Vous ne nous avez pas laissé détailler, mais l'idée, c'est de faire un horodateur estival, sur la saison d'été.
(sifflement)

Claudine Fournet : Mais attendez mais il faut réfléchir !

Milène Villard : Les autres parkings, en hors saison, on voit bien qu'il y a de la place dans Largentière, là-dessus il n'y a aucun souci, ce n'est pas....

Claudine Fournet : Prenez la petite commune de Balazuc qui met en place un parking estival.

Herman Rose : (inaudible) aussi les jours de marché, parce que là il y a des manques de place à Largentière donc faudra aussi mettre un horodateur les jours de marché !

Jean-Roger Durand : C'est un débat qu'il faudra avoir mais comme disait Sylvain, il faut bien peser le pour et le contre. On fait pas fortune avec ça pour parler clair !

Milène Villard : Là un parking estival, ça ne touche pas les Largentériens.

Bruno Descombes : Tu peux faire un abonnement gratuit.

Milène Villard : Nous on sait où se garer
Dialogue inaudible.

Sylvain Copié : Travaux de l'église, opération 138. Donc là-dedans pareil il est prévu quelques petites... Il y avait la réparation de la deuxième cloche et on avait regardé peut-être des travaux sur le beffroi ou des choses comme ça.

Opération 139, travaux sur gymnase, alors attention on ne va pas construire un nouveau gymnase, c'est les travaux qui étaient déjà prévus, l'agrandissement du local de stockage, il y

a également la réfection du sol qui devient obligatoire parce que le sol est devenu très glissant par l'usure Et la réfection de tout l'éclairage, en changeant les lampes. Voilà.

60 mn

Jean-Roger Durand : Alors moi je mettrais mon veto, enfin, on le met au budget hein, mais je veux une participation des communes qui utilisent les infrastructures sportives de Largentière, puisque la communauté de communes ne prend pas la compétence sport, je vais demander donc aux communes un fonds de concours, une participation pour l'investissement, parce qu'effectivement on a 20 - 30% de public qui sont de Largentière. On a toutes les communes du Val de Ligne qui viennent. Ce n'est pas logique et je suis extrêmement déçu là par la communauté de communes, mais ce n'est pas nouveau, ça fait 10 ans que c'est comme ça. Je ne trouve pas logique que la com com ne prenne pas la compétence pour l'investissement, je trouve que gymnase et stade ça ne sert pas qu'aux gens de Largentière. Problème, ils ne veulent pas, j'ai l'impression qu'ils n'en parlent pas en tout cas.

Claudine Fournet : Mais bon n'augmente pas les taux, on n'a pas de sous donc on a pas de projets...

Jean-Roger Durand : Non, ça n'est pas comme ça que ça se passe donnez moi le dossier a la communauté de communes je vous le fais en un an . Faut une volonté politique de faire les choses. Regardez là, on n'augmente pas les impôts, regardez ce qu'on investit, Mme Fournet, Regardez le, C'est une jolie somme.

Milène Villard : Pour de la sécurité, du béton...

Sylvain Copié : Réhabilitation du château : 820 000 € pour cette année. Je vous rappelle que l'opération totale du château n'est pas ce qu'on voit là mais de 8 500 000. Voilà. Hors Taxe . Lotissement de Volpillère 25 000 € et encore pour des petits travaux de finition et tout ça. L'opération 144 de vidéo protection : là on pourra en parler tout à l'heure, pour un montant de 100 000 €.

Voilà pour les opérations.

Ensuite le 16, ça c'est les emprunts donc c'est les capitals qui doivent être remboursés, qui évoluent chaque année, et donc si vous regardez, par rapport à l'année dernière on passe de 268 000 à 258 000, donc on baisse, on essaie de baisser au fur et à mesure. Ce qui nous donne un montant total de 2 418 700 + un reste à réaliser de 953 500 qui a été voté, nous arrivons donc à un 3 372 200 de dépenses d'investissement.

Je peux continuer ?

Bruno Descombes : A moins qu'on parle de la vidéo protection après.

Jean-Roger Durand : On la met au budget, la vidéo protection on l'a votée. On l'a met au budet, je pense que vous aurez une commission sécurité ou autre, dès qu'on aura le résultat de l'analyse technique des offres, y'aura la commission d'appel d'offres et après la commission de sécurité pourra travailler sur le dossier.

Bruno Descombes : Les commissions sont après les votes ?

Sylvain Copié : On allait en parler en questions diverses pour la vidéoprotection...

Huguette Anjolras : Toute façon la commission d'appel d'offres s'est réunie, on a reçu 4 candidatures, on a ouvert les enveloppes, on a fait un tableau avec les tarifs qui ont été proposés et on a une partie technique à regarder par rapport à tout le matériel fourni par les 4 entreprises, avec l'appui de l'adjudant chef (*inaudible*) qui nous a accompagnés dans l'audit et à l'issue du résultat on réunira à nouveau la commission d'appel d'offres pour statuer sur les candidatures qui sont en concurrence.

Sylvain Copié : Toujours en phase d'études, donc il n'y a rien de décidé pour l'instant.

Huguette Anjolras : Qu'est ce que vous voulez comme renseignement ?

Bruno Descombes : Déjà savoir, les 100 000 € correspondent à combien de caméras ?

Sylvain Copié : 19

Bruno Descombes : Les 100 000 € correspondent à 19.

Huguette Anjolras : Madame Fournet a siégé à la CAO.

Claudine Fournet : Oui, on en a parlé. Mais en CAO vous avez dit 12 sûres, peut-être jusqu'à 19.

Huguette Anjolras : : C'est tranche ferme et tranches conditionnelles. à quoi servent les tranches conditionnelles. On va jusqu'à 19 caméras et 12 fermes, tout dépendra du budget qui sera proposé par les candidats. Puisque nous il avait été affecté une somme de 100 000 € et c'est la somme maximale à ne pas dépasser, tout compris. Maintenant, tout dépendra...

Sylvain Copié : Tout va dépendre, maintenant, de l'étude technique, puisque on a ouvert les plis, pour le montant total des 4 entreprises, et il va y avoir maintenant l'étude technique de ce qui a été proposé pour bien voir, et donc l'adjudant-chef Sauvageon qui est bien plus expert que nous, va pouvoir nous dire, parce que le forfait c'est 60% sur le technique, 40% sur le prix.

Bruno Descombes : Et la centralisation de tout ça, il n'y en a pas.

Sylvain Copié : Si, il y a la partie caméras mais aussi la partie centrale c'est à dire...tout compris

Huguette Anjolras : Tout est inclus dans le projet. Le projet est entièrement ficelé, avec tout ce qu'il faudra pour pouvoir avoir du matériel performant et efficace.

Claudine Fournet : Et puis il y avait quand même un souci sur la durée de la maintenance.

Sylvain Copié : ça c'est la partie technique...

Bernard Lacroix ? Hermann Rose ? : Et puis sur le matériel, par ce que vous avez vu qu'il y a des écarts de prix...

Bruno Descombes : Énormes.

Bernard Lacroix ? Hermann Rose ? : moi je suis comme vous...

Milène Villard : Vous pensez vraiment qu'à Largentière on a autant besoin de sécurité pour 19 points dans notre ville ?

Nadia Laidi : Faut juste habiter dans le centre de Largentière pour comprendre ce qui se passe.

Bruno Descombes : on habite dans le centre de Largentière, enfin moi j'y habite.

Herman Rose : Derrière la pharmacie, le temps de monter et de redescendre on m'avait crevé les pneus de la voiture. Là, vous vous posez la question.

Milène Villard : ben ça ne vous aurait pas réglé le problème, ils auraient été crevés, mais simplement il y aurait quelqu'un dans le commissariat.

Herman Rose : Et oui, je suis désolé, ça m'a coûté 1 200 €

Milène Villard: Il y aurait eu un médiateur de rue, peut-être qu'il n'y aurait pas eu cet incident (dialogue *inaudible*)

Huguette Anjolras : Excusez-moi, mais ce débat a déjà eu lieu en amont. On a voté, à la majorité, la mise en place de la vidéo protection. Donc la vidéo protection va être mise en place, à hauteur de 100 000 €.

Herman Rose : Et je tiens à répéter parce que ça fait mon 5eme mandat, je l'ai dit ici, ça a existé les éducateurs de rue, demandez le bilan et vous verrez... (dialogue *inaudible*)

Nadia Laidi : mais ils sont pas là la nuit les éducateurs !

Claudine Fournet : Il y a déjà eu de la vidéo surveillance à Largentière

Herman Rose : y'avait deux éducateurs de rue, le résultat avait pas été si probant que ça..

Claudine Fournet : Il y a déjà eu de la vidéo surveillance à Largentière, c'est écrit quand on rentre dans la ville.

Jean-Roger Durand : Bon, je pense que Mme Anjolras vous l'a dit, on a eu déjà ce débat déjà en amont. Ça a été voté et délibéré démocratiquement, donc c'est maintenant, 100 000 € inscrits en investissement. On attend la prochaine CAO après l'analyse technique des services de la gendarmerie. Là on se positionnera. Voilà.

Merci pour ces interventions, mais on reprendra le débat en CAO et ensuite en commission de sécurité.

Sylvain Copié : Recettes d'investissement. Donc, l'excédent reporté qu'on avait vu la dernière fois, on donnera des explications juste après. 20 562 € d'opération, je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est concernant les amortissements (*inaudible*).

Les dotations (*inaudible*) donc comme vous l'avez expliqué Thierry, ne vous affolez pas si vous voyez un ,78 ça nous sert de clé d'équilibre, mais l'enveloppe est marquée à 134 480,78 mais sera certainement beaucoup plus élevée, puisque c'est la TVA qu'on récupère des travaux d'investissement qui ont été faits l'année antérieure, qui devrait être de 150 – 160 000.

L'excédent reporté que vous avez votés de 300 000.

Les subventions d'investissement qui sont reprises ici, donc par rapport aux travaux, les subventions de l'état 74 000, 753 pour la Région, j'arrondis, 2 700 pour d'autres EPR, 16 000 pour la (inaudible) . Voilà.

Les subventions pour un montant de 1 147 741.

Ce qui nous donne des recettes pour 2 895 345, avec un reste à réaliser qui sont prévus de 476 855.

Ce qui nous donne donc des recettes d'investissement de 3 372 200.

Équilibre donc avec l'histoire que va vous expliquer Mr Durand de 600 000 € d'emprunt. C'est fait pour équilibrer, pour donner la marge de manœuvre.

(dialogue *inaudible*)

Jean-Roger Durand : A mon avis, on aura entre 160 et 170 000 euros, j'ai fait le calcul (*inaudible*) , par rapport à ce qu'on a marqué (*inaudible*). On aura 30 000 € de plus. Tant mieux. Parce qu'il y a des travaux de voirie quand même à prévoir

Voilà pour l'emprunt donc, la section d'investissement s'équilibre avec un emprunt de 600 000 €. Donc on va pour se faire, consulter 4 organismes bancaires, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caisse d'Épargne et Caisse des Dépôt et Consignation. Malgré cet emprunt, on va pouvoir quand même continuer la baisse de l'annuité pour la dette globale, intérêt et capital . Malgré les 600 000 €, ça nous fait des annuités à combien ?

Sylvain Copié : Donc on avait à l'heure actuelle, il doit s'arrêter en fin d'année 2 emprunts en cours pour une annuité de 60 000 €. Thierry a fait le calcul grosso modo, sur un emprunt de 600 000, on devrait arriver à un montant de 40 000 € d'annuité, ce qui nous fait grosso modo une baisse de 20 000 € par an.

Claudine Fournet : Excusez-moi, il est pris sur combien d'années, l'emprunt ?

Sylvain Copié : 20. On aura un chiffre plus précis...

Jean-Roger Durand : C'est dommage, si on avait pu avoir un emprunt sur 20 ans et puis un emprunt à court terme, c'est une ligne de trésorerie quoi, en fait on aurait pu emprunter moins. Ce que j'essaierai de négocier dans le contrat, quand même, c'est la possibilité d'un remboursement partiel ou total sans pénalité. Si c'est possible. Ce qui est dur avec les banques c'est que c'est toujours très compliqué à négocier.

Claudine Fournet : On est bons clients la commune !

Jean-Roger Durand : Mais c'est vrai que c'est dommage, parce que si on avait pu avoir moitié emprunt, moitié ligne de trésorerie, ça aurait été parfait.

Claudine Fournet : Un prêt relais...

Jean-Roger Durand : Un prêt relais...ils appellent ça...Ils font quand même des prêts à court terme sur 2 ans tu vois. On va tout faire pour... On va négocier à fond, on vous associera de toutes façons.

Sylvain Copié : Voilà, pour les des investissements qui sont équilibrés tant en dépenses qu'en recettes, voilà.C'est bon ?

D'autres questions ?

Nathalie Porquet ; Oui, je vais vous embêter encore une fois avec ça, mais y a rien de prévu pour le bourg centre ?

Sylvain Copié : Les travaux de voirie, ça en fait partie.

Jean-Roger Durand : Non je suis pas d'accord, pour l'ANAH, c'est 60 000 € par an. On est la seule commune à le faire dans le cadre de l'ANAH. C'est-à-dire que la revitalisation, c'est une compétence du Val de Ligne, on a le dossier qui est dans les mains de la communauté de communes, pour se faire, il y a deux chargés de mission qui je pense doivent bosser le dossier, et nous chaque année, et nous chaque année on met au pot autour de 60 000 € pour les aides aux particuliers.

Nathalie Porquet : Je ne parlais pas de ça. Je parlais au niveau des commerces, au niveau des rues euh..

Jean-Roger Durand : Pour les commerces, donc, on essaie, déjà avec le petit casino on va regarder si on y arrive, sur la maison Fargier tu connais la personne qui doit acquérir et qui va aussi héberger un commerce à la base. On va progressivement le faire. Actuellement par exemple on a envoyé des lettres recommandées tous azimut aux propriétaires de fonds de commerce et d'immeubles pour leur demander de réagir, de faire quelque chose. Mais ce n'est pas la commune seule qui va pouvoir rouvrir tous les fonds de commerce.

Nathalie Porquet : Et sur les enseignes pour les commerçants, parce que ça fait 11 ans que j'en entends parler, qu'on va mettre des enseignes, et en fait on n'a pas d'enseignes qui indiquent les commerces. Chacun met son petit truc, y en a un peu partout et y a rien de vraiment joli ni qui...

Nadia Laidi ? : ça fait partie pourtant du projet de revitalisation...

Claudine Fournet : le Parc peut accompagner là dessus...

Jean-Roger Durand : ça a été fait en partie puisqu'on a eu un plan de signalétique.

Nadia Laidi ? : c'est prévu, mais disons que c'est vrai pour le moment...

Jean-Roger Durand : on avait aussi une signalétique un peu sauvage

Nathalie Porquet : c'est ça !

Jean-Roger Durand : qu'on nous a fait enlever

Claudine Fournet : elle est pas enlevée hein...

Jean-Roger Durand : après on a eu une signalétique en collaboration avec le PNR mais André, parle moi de ça André ! Tu connais ça par cœur, me laisse pas parler ! Après on dit qu'il y a que moi qui parle !

André Paul: de toute façon il y a une commission qui vont travailler là-dessus, c'est tout à fait normal, mais il était inutile de mettre le dossier en marche ou de faire quelque chose ...Vous vous imaginez que la suite des travaux est en cours ! on ne peut pas tout faire

ensemble, c'est impossible ! Moi j'avais commencé un plan de signalétique bien avant les travaux au dernier mandat, mais on a été obligé de l'arrêter en cours parce qu'on a pris des décisions (inaudible) donc il faut qu'on sache vraiment...Maintenant on pourra le faire dans la mesure où la commission va travailler dessus.

Jean-Roger Durand : donc en gros Nathalie pour finir...

Nathalie Porquet : Ben en fait, moi c'est surtout la signalétique dans le village, je ne parlais pas à l'extérieur du village.

Sylvain copié ? : Mais le sens de circulation comment il était à l'époque ?

Nathalie Porquet : D'accord, Mais ça on ne peut pas le savoir, nous.

Sylvain copié : Ben le sens de circulation si...

Nathalie Porquet : Non mais on ne faisait pas partie... On ne peut pas savoir où vous en étiez au niveau du ...

Jean-Roger Durand : Sinon, pour reprendre un peu sur le centre bourg, on a aidé 24 dossiers quand même, vous avez remarqué les toitures, tous, quand même, les façades, les toitures. Et ça ne fait que commencer. Il y a eu 24 dossiers qui ont été éligibles, on a obtenu de l'ANAH depuis c'est en vigueur depuis 2017 je crois, on a obtenu 3 millions d'euros quand même. Ça concerne le Val de Ligne avec une enveloppe spécifique pour le centre bourg. Il y a les « petites villes de demain » qui vont prendre le relais. On devait finir en 2023, on finira en 2026. On va avoir des crédits d'Etat supplémentaires. On fait ce qu'on peut, quoi mais voilà. Quand je vois l'îlot Saint Vincent dessous le château, qui tombe en ruines quoi au sens propre puisque les cailloux nous ont obligé de fermer les rues... Donc là on a demandé une estimation et on va chercher un partenaire qui est capable de rencontrer les propriétaires et de leur demander un petit peu s'ils veulent vendre pour qu'on puisse réhabiliter. Donc il y a EPORA qui est intéressé et Ardèche Habitat qui est intéressé. On va essayer quoi, mais c'est vrai que ça prend du temps, c'est long. Mais par contre on est pas restés inertes face à ça. C'est vrai que on est peut-être la commune où on a obtenu le plus d'argent de l'Agence Nationale de l'Habitat. 3 millions d'euros, c'est pas une paille. Le problème, c'est que la commune de Largentière abonde, en plus des 3 millions d'euros, chaque année 50/ 60 000 € à peu près sur les dossiers, et les autres communes du Val de Ligne n'ont pas abondé. Quand on prend le Val de Ligne, on a été les seuls à mettre la main à la poche pour un projet, parce qu'on a un centre bourg qui est un peu en grande difficulté. Ben ouais mais bon !

Là je reçois des lettres de SOLIHA. SOLIHA nous dit qu'il y a des bâtiments qui présentent des risques pour la population dans le centre bourg de Largentière. Les propriétaires, vous les connaissez, certains étaient candidats, n'ont pas été élus. Mais bon ça aurait pu l'être. Ce que je veux dire, c'est que c'est ma responsabilité, alors que les gens quand je vais les voir, je sais que Bernard Lacroix s'en occupe actuellement, il va voir les propriétaires leur dire, bon parce que moi je vais finir par me fâcher, on fermera des rues et je mettrai les propriétaires au tribunal. Moi je ne peux plus maintenant supporter ces critiques voilà. Entre les logements indignes...J'en ai...Avec Huguette on a une lettre toute les semaines, on a les peintures au plomb, on a les passoires énergétiques...j'en peux plus moi ! Entre ça et l'insécurité dans les rues, ça commence à bien faire. Moi j'aimerais que les gens se responsabilisent un peu.

Nathalie Porquet : non mais ça, je vous comprend j'vous comprend complètement là dessus..

Jean-Roger Durand : Parce que là on a des balcons qui menacent, dans le passage couvert, alors ça fait que moi je ne peux pas rester sans rien faire une fois que je suis saisi. Donc je saisi un peu tout le monde, j'ai fait le tour.

Bernard Lacroix : Moi je voudrais dire, le centre ville pur, par exemple la rue Jean-Louis Soulavie, on va continuer. Y a le SEBA, parce qu'il y a tous les réseaux dessous, ça va se continuer. Mais..on a fait la 305, mais là on va continuer là mais quand je peux pas le dire, c'est des frais énormes...

Nathalie Porquet : d'accord

Jean-Roger Durand : Ce que tu disais l'autre jour : Faut qu'on trouve un système – on va regarder avec Bernard - pour rendre cette rue un peu plus confortable.. ;

Nathalie Porquet : ben c'est la rue principale finalement de Largentière c'est celle là quoi !

Bernard Lacroix : il faudra décider qu'est-ce qu'on fait ? on refait des pavés, on refait ci, on refait ça. On peut pas faire à part un surpassage avec du sable ou des trucs comme ça... tous les réseaux dessous c'est tout à refaire...

Nathalie Porquet : oui mais est ce qu'on peut pas justement mettre confortable avant de ...

Bernard Lacroix : oui mais le maire m'a demandé de regarder, on va essayé de...

Nathalie Porquet : oui ce serait quand même pas mal parce que ...
On demande pas la lune hein, c'est juste...
(inaudible)

Sylvain Copié : Je donne le total, comme l'a annoncé M. Durand, le projet de budget 2021 est proposé équilibré en fonctionnement pour un montant de 1 532 903,62 € et en investissement pour un montant de 3 372 200 €.

Jean-Roger Durand : Voilà pour le budget 2021 tel qu'il vous a été présenté. Y a-t-il des oppositions ?

Sylvain Copié : 4 oppositions.

Jean-Roger Durand : Des absentions ?
Il est adopté à la majorité. Je vous remercie.
(inaudible)

Milène Villard : Excusez moi moi j'ai pas entendu Sylvain, on vous entend pas nous !

QUESTIONS DIVERSES

1'20'00

Sylvain Copié : Alors, on a reçu la proposition de Madame Bodin qui voudrait acheter le lot n°5 au quartier Volpillaire, pour un montant de 40 000 €. Donc elle propose le prix qui est affiché. Voilà. C'est pour information. Je pense que le conseil municipal a validé la demande de cette dame.

Jean-Roger Durand : Oui, puisqu'on avait validé, on avait délibéré sur le coût au mètre carré, donc c'est conforme au coût au mètre carré ben ma foi...

Bernard Lacroix : La personne qui avait demandé une baisse du prix, on reprend le prix initial voilà

Sylvain Copié : Il a essayé, il a tenté
(inaudible)

Jean-Roger Durand : Voilà sinon je vous passe mais sur les 8 lots, on a maintenant 4 propositions fermes, donc petit à petit c'est peut-être un petit lotissement qui va voir le jour effectivement. On a une étude de sol à faire là haut mais je passe. Moi j'en ai terminé, à vous !

Milène Villard : L'étude de sol, pardon moi je veux bien des précisions, c'est à dire sur l'étude de sol à Volpillaire?

Bernard Lacroix : Y aura pas d'étude de sol.

Milène Villard : Pourquoi ?

Bernard Lacroix : Parce qu'on n'est pas concerné dans la zone. On est exempté de faire des sondages.

Milène Villard : C'est à dire ?

Bernard Lacroix : On a demandé 4 devis à 4 entreprises. 3 ont répondu, il y en avait pour 2 500 €, une a répondu comme quoi avec la carte et tout on n'est pas concerné, on n'a pas à faire des sondages

Milène Villard : Parce que vous parlez des problèmes miniers ? Ou des problèmes de pollution ?

Bernard Lacroix : C'est une étude G1, c'est les argiles.

Sylvain Copié : C'est une obligation faite au vendeur de faire cette étude G1 pour prouver que le sol n'est pas argileux, tout ça. Comme le dit M. Lacroix : 4 demandes, 3 ont répondu pour 2 500 € et le quatrième nous a répondu : vous allez être exonérés de ça puisque vous êtes dans cette zone-là, ce n'est pas nécessaire. Il a quand même été très correct, le monsieur.

Nathalie Porquet : C'est ce qui était marqué dans le budget, les 25 000 € ?

Sylvain Copié : Non, ça c'est autre chose, c'est des travaux, c'est autre chose que ça.

Milène Villard : Et les études de sol pour la pollution au plomb ?

Bernard Lacroix : Par contre ça on doit le faire.

Sylvain Copié : C'est demandé par chaque notaire. Ce n'est peut-être pas obligatoire. Les acheteurs ont des notaires, ils nous demandent des pièces, et nous on fait au prorata. Là on a un lot où ça nous a été demandé, donc on a commandé le RP effectivement qui nous incombe.

Milène Villard : Parce que ça c'est quand même important à souligner pour les acheteurs. Surtout pour ceux qui ont des enfants de moins de 6 ans, pour le saturnisme.

Sylvain Copié : Oui mais vous tracassez pas, les notaires savent faire la demande.

Bernard Lacroix : C'est vrai qu'il y a beaucoup de démarches qui ont été faites de la part des acheteurs, c'est bien.

Jean-Roger Durand : Très bien. Voilà. Des questions diverses ?

Claudine Fournet : Oui. Moi je voulais savoir où en est la vente du bâtiment d'OmégaPharma, la vente de l'autre partie...

Jean-Roger Durand : C'est signé le 30 avril.

Claudine Fournet : Ça y est, c'est sûr ?

Jean-Roger Durand : Oui c'est sûr.

Claudine Fournet : Parce que je m'étonnait un peu que ça tarde beaucoup.

Jean-Roger Durand : Oui, ce n'est pas facile, parce que l'achat, 60 000 €, c'est une chose, les travaux à réaliser à l'intérieur sont estimés à hors taxes un peu plus de 500 000 €. Donc je pense que gens qui achètent, ils vont être 2, ils réfléchissent quand même. Y a quand même des travaux très très lourds à effectuer.

Claudine Fournet : en même temps y'a de la surface hein !

Jean-Roger Durand : Moi je peux pas leur reprocher ça.

Jean-Roger Durand : donc là on signe...

Sylvain Copié : le 30 avril à 15 h 30. On a reçu le mail cet après-midi. C'est la notaire...

Jean-Roger Durand : On va signer la vente du bâtiment. Mais avec...J'insiste hein, moi j'estime que ces bâtiments industriels comme ça, la communauté de communes avait un rôle à jouer. Je persiste et je signe, voilà ! Je pense que l'économie c'est le cœur, c'est la compétence de la com com, Je m'y retrouve pas. On m'avait dit « maintenant que tu n'es plus à la communauté de communes, nous allons voir ce que nous allons voir. Ça change pas. Avant on disait que moi j'étais le gars qui empêchait les dossiers d'avancer, étant entendu que j'ai un caractère de cochon, et donc je constate quand même une fois de plus que la voie verte que j'attendais cette année, on me dit après le budget qui a été voté hier soir, que on aura que l'étude ! C'est pas bien quoi...Y'a un moment où..dans ce cas là je veux dire..

Milène Villard : Comme pour l'isolation pour l'école. On n'aura que l'étude !

Bruno Descombes : C'est ce que j'allais dire !

Jean-Roger Durand : Je vous remercie, passez une bonne soirée